

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
**VILLE DU PORT**



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**Séance du mardi 4 février 2025**

Nombre de conseillers  
en exercice : 39

Quorum : 20

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

**Mise en discussion du rapport**

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 33

**OBJET**

**Affaire n° 2025-001**

**MOTION RELATIVE AU MAINTIEN  
DES MODALITÉS DE  
FINANCEMENT DES PARCOURS  
EMPLOIS COMPÉTENCES**

**NOTA** : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal  
a été faite et affichée le 27 janvier  
2025.

- la liste des délibérations a été  
affichée à la porte de la mairie le  
5 février 2025.

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ**, le mardi 4  
février, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel  
de ville, après convocation légale sous la présidence de  
M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick  
Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe,  
M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup>  
adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Mémouna  
Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint, Mme  
Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Paul Babef, M.  
Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max  
Nagès, Mme Claudette Clain Maillot, M. Fayzal Ahmed  
Vali, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Cadet, M. Jean-  
Claude Adois, Mme Véronique Bassonville, M. Didier  
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara  
Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda et M.  
Sergio Erapa.

**Absents représentés** : M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint  
par Mme Jasmine Béton, M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint par  
Mme Mémouna Patel, Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup> adjointe  
par M. Guy Pernic, M. Alain Iafar par M. J. Paul Babef, M.  
Zakaria Ali par M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Garicia Latra  
Abélard par Mme Véronique Bassonville, Mme Paméla  
Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

**Arrivée(s) en cours de séance** : Mme Sophie Tsiavia à  
17h12 (affaire n° 2025-001).

**Départ(s) en cours de séance** :

- Mme Gilda Breda de 17h40 à 17h42 (affaire n° 2025-008),  
- M. Le Maire, Olivier Hoarau à 18h09 (affaire n° 2025-  
017).

**Excusée** : Mme Annie Mourgaye.

**Absents** : M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Bertrand  
Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

LE MAIRE



**Olivier HOARAU**

.....  
.....

Affaire n° 2025-001

## MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DES MODALITÉS DE FINANCEMENT DES PARCOURS EMPLOIS COMPÉTENCES

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction publique ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2813 du 31 décembre 2024 déterminant les taux de l'aide apportée par l'Etat pour le financement du Parcours Emploi Compétences (PEC) et du contrat Initiative Emploi (CIE) ;

**Vu** le compte rendu de la réunion des membres de l'Association des Maires du Département de La Réunion (AMDR) et de son président, le 22 janvier 2025 ;

**Vu** la motion de censure présentée en séance ;

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

### DÉCIDE

**Article 1 :** de demander à l'État le strict maintien au même niveau qu'en 2024 de sa contribution au financement minimum de 60 % et 25 heures des Parcours Emplois Compétences ;

**Article 2 :** de demander à l'État de conserver la durée maximale de 11 mois pour les contrats Parcours Emplois Compétences ;

**Article 3 :** de demander à être dorénavant étroitement associée aux discussions sur les modalités de financement des PEC ainsi que le volume de contrats attribués à La Réunion.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



**Olivier HOARAU**

COMMUNE DU PORT  
97420 REUNION

## MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DES MODALITES DE FINANCEMENT DES PARCOURS EMPLOIS COMPETENCES

Réunis le 22 janvier 2025 sous l'égide de l'Association des Maires du Département de La Réunion (AMDR) et de son président, Serge Hoareau, les maires et leurs représentants ont décidé d'interpeller l'État sur les nouvelles modalités de financement des Parcours Emplois Compétences (PEC) fixées par l'arrêté préfectoral n°2813 du 31 décembre 2024.

Cette présente motion est directement adressée au Premier Ministre, François Bayrou, au Ministre des Outre-mer, Manuel Valls, et à la Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et de la Famille, Catherine Vautrin.

**Considérant** que l'arrêté préfectoral n° 2813 du 31 décembre 2024 réduit le taux de prise en charge des PEC par l'État de 60% à 53% ;

**Considérant** que le présent arrêté raccourcit la durée des contrats de 11 à 10 mois ;

**Considérant** que le présent arrêté fait passer le nombre d'heures de travail hebdomadaires maximum des PEC de 25 à 23,5 heures ;

**Considérant** que les Maires de La Réunion n'ont à aucun moment été consultés avant l'annonce de cette décision unilatérale ;

**Considérant** qu'une grande incertitude plane encore sur les ressources des collectivités en 2025 du fait de l'absence de Loi de Finances 2025 votée au Parlement ;

**Attendu** que les contrats PEC sont indispensables au bon fonctionnement des services municipaux, à commencer par les écoles communales ;

**Attendu** que les contrats PEC permettent à de nombreuses familles réunionnaises de vivre dignement de leur travail ;

**Attendu** que les contrats PEC sont un maillon essentiel dans l'équilibre économique et social de La Réunion ;

**Attendu** que les Maires de La Réunion n'ont pas demandé à l'État d'augmenter ni le nombre ni le niveau de financement des contrats PEC.

L'Association des Maires du Département de La Réunion,

- Demande à l'État le strict maintien au même niveau qu'en 2024 de sa contribution au financement minimum de 60% et 25 heures des Parcours Emplois Compétences ;
- Demande à l'État de conserver la durée maximale de 11 mois pour les contrats Parcours Emplois Compétences ;
- Demande à être dorénavant étroitement associée aux discussions sur les modalités de financement des PEC ainsi que le volume de contrats attribués à La Réunion.